



## Appel à projets 2019

# Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest

## Aller vers la consommation massive de produits locaux

*Date limite de dépôt des dossiers : lundi 25 février 2019*

### Contexte

Face à la croissance rapide des villes et à une demande accrue de la part des consommateurs urbains qui modifient les rapports ville-campagne, l'agriculture familiale renforce déjà dans nombre d'endroits la capacité d'un pays ou d'une région à nourrir ses populations urbaines par la production locale et le renforcement de circuits courts efficaces. C'est la question de son effet amplificateur qui est à soutenir.

Ainsi, les agriculteurs ouest-africains et leurs organisations doivent, avec leurs partenaires de coopération, relever un quadruple défi :

- garantir la disponibilité d'aliments sains produits localement ;
- assurer aux paysans un revenu digne ;
- répondre aux exigences de gestion durable des ressources naturelles ;
- influencer les politiques publiques tant au niveau national qu'international.

### Le programme

Le programme Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao) est porté conjointement, depuis 2009, par la Fondation de France et le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI). Il bénéficie d'une contribution de la Fondation JM.Bruneau (sous égide de la Fondation de France) et de l'Agence française de développement (AFD). Seed Foundation participe au volet capitalisation du programme. Le Réseau des organisations paysannes et de producteurs d'Afrique de l'Ouest (Roppa) est membre du comité d'orientation et de suivi.

Le programme soutient ou a soutenu plus de 200 projets depuis 2009 sur la base d'un appel annuel à projets. Il est construit autour de trois piliers complémentaires, qui forment une progression :

1. soutenir les innovations qui font gagner des parts de marché aux produits locaux (c'est le présent appel à projets) ;
2. capitaliser pour tirer des enseignements utiles au-delà des projets ;
3. soutenir la construction de stratégies de changement d'échelle afin que les initiatives réussies ne restent pas marginales mais occupent plus d'espace économique.

En s'alliant avec le Roppa, acteur majeur de plaidoyer, et en permettant l'éligibilité des projets de plaidoyer, le programme articule une démarche offensive au niveau des territoires et des filières (c'est à dire les innovations portées par les projets) à une démarche défensive pour influencer sur l'environnement politique et législatif afin qu'il soit plus favorable à l'agriculture familiale durable.

### Objectifs

L'objectif général est de promouvoir des initiatives locales de renforcement de l'accès à l'alimentation par une agriculture familiale ouest-africaine viable et durable, d'en partager les acquis à des échelles plus vastes et de contribuer à la documentation de la soutenabilité de ce modèle agricole qui soit susceptible d'interpeller les décideurs pour une prise en compte de ces enjeux dans les politiques publiques.

Les objectifs spécifiques sont :

- d'améliorer et sécuriser la production, la transformation, la conservation et la commercialisation de produits agricoles et d'en assurer l'accès aux consommateurs urbains et ruraux, notamment aux consommateurs pauvres, par des actions concrètes innovantes ;

- de partager entre acteurs locaux, nationaux et internationaux, les connaissances acquises à travers les actions concrètes soutenues dans le cadre du programme, et d'en tirer des enseignements globaux ;
- de produire des documents et argumentaires utiles aux acteurs assurant une veille et interpellation politique.

## Quelles sont les initiatives soutenues ?

### Thèmes

Le programme soutient des projets qui prennent en compte l'une **et** l'autre des deux thématiques suivantes :

- **connecter agriculture familiale et marchés / promouvoir le « consommer local »** : comment l'agriculture familiale locale peut-elle approvisionner les marchés domestiques et nourrir les villes - grandes et moyennes - et les agglomérations rurales ? Comment peut-elle concurrencer les produits importés et reconquérir une part des marchés urbains ? Comment favoriser le « consommer local » ? Comment la population rurale peut-elle vivre correctement d'une activité agricole familiale ? Comment producteurs, transformateurs, commerçants et consommateurs peuvent-ils s'organiser pour améliorer les réponses aux besoins des uns et des autres ?

- **développer des pratiques d'agriculture durable / des systèmes alimentaires durables** : développer une agriculture durable permet-il de répondre au défi de nourrir les villes par l'agriculture familiale, aujourd'hui et à l'horizon 2050 ? Comment l'agriculture familiale peut-elle s'adapter au changement climatique ? Comment peut-elle contribuer à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, que ce soit dans ses phases de production, de transformation ou de commercialisation ?

Précision : le programme Pafao sélectionne les projets qui prennent en compte la durabilité environnementale. La durabilité recherchée tend vers un idéal agroécologique, et ne peut en aucun cas s'assimiler aux formes de « durabilité agricole » à base de glyphosate et d'OGM, par exemple.

### Questions prioritaires en 2019

L'appel 2019 cible exclusivement les innovations spécifiques qui répondent à l'une (ou plusieurs) de ces 3 questions :

- Comment les produits locaux issus de l'agriculture familiale paysanne peuvent-ils dépasser les marchés de niche et accéder aux marchés de masse (c'est-à-dire à un nombre significatif de consommateurs des catégories moyennes et pauvres, voire très pauvres) ?
- Comment les produits locaux issus de l'agriculture familiale paysanne peuvent-ils accéder aux marchés institutionnels ?
- Comment impliquer les consommateurs ouest-africains et, le cas échéant, leurs organisations, dans la co-construction d'un cheminement vers la consommation massive de produits locaux sains ?

### Actions

Le programme apporte un appui financier à des actions ayant pour finalité de promouvoir le « consommer local » et de permettre à la production d'une agriculture familiale durable l'accès aux marchés urbains et ruraux. Cette finalité peut se décliner en actions telles que, par exemple :

- l'amélioration et la diversification d'une production agricole familiale durable, de sa transformation et de sa commercialisation ;
- le renforcement des organisations paysannes engagées dans des démarches améliorant l'accès de produits locaux durables aux marchés domestiques et permettant une meilleure rémunération des productrices et producteurs ainsi qu'une meilleure répartition de la valeur ajoutée ;
- la structuration et le partage de la gouvernance des filières entre les différents maillons, la concertation, la contractualisation, les interprofessions ;
- la défense et la promotion, auprès des consommateurs, de l'agriculture familiale et d'une alimentation saine à partir de produits locaux ;
- les démarches visant à démarquer et valoriser les produits locaux (démarches qualité, présentation, labellisations et certifications, communication, marketing...)
- la capitalisation et la valorisation des innovations apportant des réponses à une meilleure connexion entre agriculture familiale durable et marchés ;
- le plaidoyer en faveur d'une agriculture familiale durable auprès des décideurs politiques ;
- etc.

Au sein des dossiers reçus et répondant au questionnaire prioritaire de 2018, le comité d'attribution privilégiera les projets :

- dans lesquels sont prises en compte les leçons d'actions (antérieures ou en cours) réalisées sur des thèmes similaires ou sur le même territoire ;
- dont le positionnement par rapport à d'autres d'acteurs (par exemple : organisations paysannes, organisations d'appui nationales ou étrangères, autorités locales, services de l'État, acteurs du

secteur privé, associations de consommateurs, media, organisations internationales, bailleurs, etc.) est explicité ou qui – lorsque cela se justifie - s’articulent avec eux.

### Important :

- le comité d’attribution du programme est attentif à sélectionner uniquement des initiatives démontrant une réelle capacité d’innovation pour répondre à l’enjeu de connecter l’agriculture familiale durable aux marchés domestiques (urbains ou ruraux) et de promouvoir la consommation de produits locaux sains. En 2019, seuls seront éligibles les projets s’attaquant à la question : comment dépasser les marchés de niche ? En conséquence, ne seront pas retenus, par exemple, un projet visant uniquement le renforcement de la production agricole ou un projet ne visant pas un marché de masse ou les achats institutionnels, ou n’impliquant pas les consommateurs dans la co-construction de démarches visant la consommation massive de produits locaux sains ;
- les projets visant principalement l’acquisition d’équipements ou d’intrants ne seront pas financés par ce programme.

## À qui s’adresse l’appel à projets ?

Aux personnes morales sans but lucratif :

- aux organisations paysannes (OP) d’Afrique de l’Ouest ;
- aux ONG d’appui actives en Afrique de l’Ouest ou en Europe dans la mesure où elles agissent avec des partenaires locaux ;
- aux organismes de recherche et/ou de formation.

Une collectivité territoriale ne peut pas être porteur du projet mais peut être partenaire principal.

**Important :** l’appel est réservé à des propositions d’actions en partenariat formalisé entre une organisation ouest-africaine et une organisation européenne. L’organisation porteuse peut être ouest-africaine ou européenne.

## Critères de sélection

Après avoir vérifié que le projet répond bien aux questions prioritaires de 2019, le comité de sélection se prononcera au regard des critères suivants :

- la recevabilité administrative (dossier complet, correctement rempli et accompagné des pièces jointes demandées, fichiers bien nommés et dans les formats demandés, montant de la subvention et durée des projets, etc.) ;
- l’éligibilité des porteurs, des partenaires et du projet ;
- la pertinence de l’innovation (ou des innovations) mise(s) en œuvre dans le projet et visant à permettre aux produits d’une agriculture familiale durable d’accéder aux marchés de masse, urbains et ruraux, ou aux achats institutionnels, ou à permettre d’impliquer pleinement les consommateurs et, le cas échéant, leurs organisations, dans la co-construction de démarches visant la consommation massive de produit locaux sains ;
- la qualité du projet (impact sur l’agriculture familiale et sur l’accès à l’alimentation en ville, gestion des ressources naturelles, adaptation au changement climatique, emploi rural, gouvernance, partenariats de compétences territoriaux et internationaux, etc.) ;
- la prise en compte d’expériences antérieures ou de l’action d’autres acteurs sur le même sujet et/ou sur le même territoire ;
- la faisabilité : adéquation du budget et du planning, cohérence entre l’objectif général, les objectifs spécifiques, les activités projetées, les résultats attendus et les indicateurs de ces mêmes résultats, cohérence du budget estimatif et du montage financier, etc. ;
- la prise en compte du changement d’échelle des innovations (anticipation de la pérennisation de l’action en vue de son grandissement économique, capitalisation, diffusion et valorisation, réplication, plaidoyer, etc.).

## Modalités de soutien

Afin d’inciter les demandeurs à développer des partenariats diversifiés, notamment locaux, le programme Pafao ne financera pas l’intégralité d’un projet (maximum 80 %). Les plans de financement mentionneront les autres partenaires financiers sollicités et/ou acquis, ainsi que la part d’autofinancement prévue.

Deux types d’initiatives seront soutenus :

- des projets de courte durée (un an), pour un montant accordé de 10 000 à 15 000 euros ;
- des projets pluriannuels (maximum trois ans), pour un montant, sur l'ensemble de la période, d'un maximum de 50 000 euros pour trois ans (versés par tranche annuelle au vu de l'avancement du projet).

Les projets financés peuvent être des volets bien spécifiques de programmes plus vastes, en cours ou nouveaux. Ils peuvent avoir démarré avant le dépôt du dossier mais seules les dépenses postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2019 seront financées par le programme et présentées dans le budget joint à la demande de subvention. Les actions financées doivent démarrer avant le 31 décembre 2019.

## Comment répondre ?

Merci de télécharger les lignes directrices et le dossier (fichiers Word et Excel) sur les sites [fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org) (rubrique *Trouver un financement*) ou [cfsi.asso.fr](http://cfsi.asso.fr) (rubrique *Actualités*).

Le dossier, complété en français ou en anglais, est à envoyer par mail uniquement à l'adresse suivante : [secr.aea@cfsi.asso.fr](mailto:secr.aea@cfsi.asso.fr) (fichier Word, accompagné du fichier Excel pour les budgets et des annexes demandées). L'envoi se fera en plusieurs mails dont chacun aura un poids maximum de 8 Mo.

La date limite de réception du dossier par mail est fixée au lundi 25 février 2019.

La première éligibilité administrative des dossiers sera établie par le secrétariat du programme assuré par le CFSI. Les dossiers éligibles seront ensuite instruits par un comité d'attribution.

Toute question relative à cet appel à projets, **et restée sans réponse après une lecture attentive des lignes directrices**, peut être posée par mail uniquement à : [secr.aea@cfsi.asso.fr](mailto:secr.aea@cfsi.asso.fr)

## Responsables du programme :



**Karine Meaux**  
Fondation de France  
40 avenue Hoche  
75008 Paris - France  
[fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org)



**Isabelle Duquesne**  
Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI)  
32 rue Le Peletier  
75009 Paris - France  
[cfsi.asso.fr](http://cfsi.asso.fr)